

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2021

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22 + 1

Le **Judi 29 Avril 2021 à 20h00** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX dûment convoqué le **23/04/2021** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Étaient présents :

BECK Maurice, BERLIOZ Stéphane, BOUVIER Régis, BRUT Annie-Pierre, CAREZ Virginie, COLLION Olivier, COUTURIER Sébastien, CRETINON Françoise, DIGAUD Paulette, FANCHON Jean-Louis, GARREL Virginie, HERICHER Aude, LEFEVRE Stéphanie, MALJOURNAL Vincent, MEUNIER Alain, OGIER Christian, PAROT Aline, PILLOIX Patrick, PIOLLAT Isabelle, PRIMAT Ludovic, SCIEZ Sylvie, TOURNIER-FILLON Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : LE DIVOUZET Magali donne pouvoir à GARREL Virginie.

Étaient absents :

M. COLLION Olivier a été désigné comme secrétaire de séance.

Début de séance : 20 h 15

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu de réunion du 23 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point financier

Présenté par M. OGIER. Une facture d'eau importante a été reçue concernant le stade. Les dépenses de fournitures d'entretien sont en hausse, ceci est dû au Covid 19.

Fonctionnement Dépenses : 415.173 €

Fonctionnement Recettes : 288.294 €

Investissement Dépenses : 58.529 €

Investissement Recettes : 66.776 €

Excédents : 206.896,55 € en fonctionnement

628.232,82 € en investissement

Excédent global de 835.129,37 €

Point avancement de l'adressage

Suite à la fusion, des changements de noms de rue et de numéros doivent se faire. La Poste a adressé le listing définitif. De nouvelles plaques de rue et numéros seront achetés. Environ 50 foyers sont concernés sur toute la commune. La Poste se charge de faire toutes les démarches pour ces personnes. Une fois les panneaux installés, les nouvelles adresses seront effectives. Un courrier sera adressé aux personnes concernées.

Point travaux

- Voirie : l'appel d'offres a été fait. L'ouverture des plis aura lieu le 21.05.
Estimation : 133.000 € TTC revêtement + 1 drain à Arzay et travaux divers à Semons.
- Travaux aux stades : Montant prévisionnel des travaux : 160.000 € HT
3 demandes de subventions ont été faites.
Département : une subvention de 55.000 € a été accordée.
Région : une subvention de 20.000 € a été accordée au titre du contrat ambition.
une subvention d'environ 40.000 € est attendue au titre des équipements sportifs.
Financement : ces subventions et le FCTVA, le reste à charge s'élèvera à environ 36.800 €.

Délibération 19 - Validation de l'appel d'offre des travaux de sécurité sur la RD56 à Commelle

Le Maire de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 25/03/2021 pour le MAPA « Aménagement de sécurité RD 56 - Commelle ».

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 16 Avril 2021 à 12 h.

L'ouverture des plis a eu lieu le 16/04/2021 à 16h en présence des membres de la commission MAPA.

Trois entreprises ont répondu.

La commission MAPA réunie le 16/04/2021 a effectué l'analyse des plis.

La commission propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir l'offre économiquement la plus avantageuse, que soit retenue l'entreprise suivante :

- **Entreprise COLAS**, pour un montant de **76 055.50 € HT**, soit **91 266.60 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (Vote : 22 pour – 1 abstention) :

- **RETIENT** la proposition faite par la commission MAPA ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché adapté à l'Entreprise COLAS, pour un montant de 76 055.50 € HT, soit 91 266.60 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

Délibération 20 – ONF : Vente parcelle 15 à Semons

M. le Maire accepte la proposition de l'entreprise VMC BOIS pour l'achat des bois à l'unité de produit de la parcelle 15 de SEMONS.

La recette potentielle attendue est de 4200 euros. L'entreprise VMC BOIS coupera une surface estimée à 3,55 ha pour freiner le développement des scolytes sur les épicéas encore indemmes de la forêt.

Les zones à exploitées seront au préalable définies par l'Office National des Forêts.

Il n'est pas exclu que la commune profite de cette opportunité pour faire exploiter quelques arbres scolytés de la parcelle 11 de la forêt communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Délibération 21 - ONF : Activation du plan de relance

L'État a lancé fin 2020 un appel à manifestation d'intérêt pour un Plan de relance sur la période 2021-2022, en faveur de la reconstitution et de l'adaptation aux changements climatiques de la forêt. L'ONF de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) appuyé par l'Union régionale des Associations de communes forestières a été retenu par l'État pour conduire ce Plan de relance pour la forêt publique.

Un pré-diagnostic a déjà été réalisé par l'ONF sur l'espace forestier de chaque commune forestière d'AURA. La forêt de notre commune serait ainsi concernée pour certaines de ses parcelles.

Il est cependant nécessaire de faire réaliser un diagnostic approfondi par l'ONF pour connaître leur état précis et les mesures de reconstitution et d'adaptation à mettre en œuvre, et pouvoir bénéficier des aides de l'Etat (80% en cas de travaux de reconstitution et 60% pour de l'adaptation aux changements climatiques).

Le diagnostic rendu, nous aurons à délibérer une seconde fois pour déterminer les essences et les travaux, et solliciter l'aide de l'État et des éventuels autres cofinanceurs.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé de missionner l'ONF selon les conditions générales relatives ci-annexées, pour entreprendre ce diagnostic et bénéficier de son assistance administrative et technique à la conduite du dossier de financement, sachant que le coût de cette prestation s'élève un montant forfaitaire de 1500 € HT subventionnée selon les taux ci-dessus en fonction du type de travaux retenu.

Afin de bénéficier d'une aide de l'État au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ❖ Missionne l'ONF pour réaliser le diagnostic susmentionné et bénéficier de son assistance administrative et technique à la conduite du dossier de financement du plan de relance,
- ❖ Sollicite toute aide de l'Etat et d'éventuels autres cofinanceurs publics (Département...),
- ❖ Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération 22 - Cimetière de Semons – Reprise de 21 concessions cimetièrè

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'abandon de 21 concessions cimetièrè dans le cimetière communal de Semons.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes :

REPRISE TOMBES	
Emplacement	NOMS
A-B-C-D	André Benoit Joseph CATIN 1893-Age 6 mois - SIMPLE - A LAISSER LIBRE Stèle Marie Monique Geneviève CALLIN? 29 Juillet ? - SIMPLE - A LAISSER LIBRE Joseph CALLIN 2 croix Sans nom - En cours de reprise - SIMPLE - A LAISSER LIBRE Croix cassée au sol Sans nom - 50 CM - A LAISSER LIBRE Une croix
E	Sans nom - SIMPLE - A LAISSER LIBRE Croix en bois cassée au sol
F	Sans nom - SIMPLE - A LAISSER LIBRE Croix en cassée au sol
G	Mari...u....DURAND 1896 - SIMPLE - A LAISSER LIBRE Stèle
6	Sœur Anastasia née TOUTANT 1896 - 1M80 Céleste LACOSTE 1940 Une croix
13	Jean DURAND 1920 - Denise DURAND epse LACROIX 1923 - Rosalie MEYNIER Vve DURAND 1925 - Josephine DURAND 1930 - 1M80 Stèle
43	Jean CHAVANT 1912 -DOUBLE Louise CHAVANT epse FOURNIER 1922 Croix
57	Jean Joseph JANIN 1927 - SIMPLE - A LAISSER LIBRE Croix
60	Famille VIDON - DOUBLE Rien, une plaque
65	Sans nom - DOUBLE Rien
66	Marguerite Eugénie JOUX 1924 - SIMPLE Croix cassée au sol
67	Edouard JANIN 1915 - Ernest JANIN 1906 - Marie COLLION Vve JANIN 1933 - Marie JANIN Vve PORCHER 1957 - DOUBLE Stèle
69	Florentin TOURNIER VILLARD 1950 - DOUBLE MP DUFOUR epse TOURNIER VILLARD 1956? Croix
73	Alexandre TOURNIER 1907 - Eugénie NICOUUD 1924 - Julien TOURNIER 1947 - Josephine COUTAZ 1944 - Eugène TOURNIER 1945 - DOUBLE Stèle
77	Frédéric DENOLLY 1936 - Marie CARLOZ Vve DENOLLY 1941 - DOUBLE Stèle
78	Aline BERCHE epse ROGNE GAGNEUR 1979 - SIMPLE Stèle
79	Jean hector LIOBARD 1952 - SIMPLE Croix
80	Clément TOURNIER 1915 - Lucie REVERCHON epse TOURNIER 1919 - Marius TOURNIER 1940 - SIMPLE Croix cassée au sol
81	Marie CHAFFARD 1914 - SIMPLE - A LAISSER LIBRE Jean CHOLLIER 1912 Croix cassée au sol
81 BIS	Georges SIMON 1943 - SIMPLE - A LAISSER LIBRE Croix cassée au sol
83 BIS	Sans nom - SIMPLE - A LAISSER LIBRE Stèle et croix cassée au sol

Lesdites concessions ont plus de trente ans d'existence, leur état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article R 2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-18 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans, et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Dit que les concessions figurant dans le tableau ci-dessus sont réputées en état d'abandon dans le cimetière communal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Délibération 23 - pour nouveau contrat de Christel GUILLOT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 2020-69, du 14 Décembre 2020, décidant l'augmentation de 4 heures de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe, l'agent concerné ayant donné son accord à cette augmentation.

Cette décision étant soumise à l'avis **préalable** du Comité Technique, celui-ci a été consulté.

Réuni en séance du 9 Mars 2021, il a rendu son avis et a pris acte de cette modification horaire.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

CONFIRME :

Article 1^{er} : La suppression, à compter du **1^{er} Mai 2021**, d'un emploi permanent à temps non complet (10 heures hebdomadaires) d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe,

Article 2 : La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (14 heures hebdomadaires) d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe.

Présentation du concept « Comptoir de campagne » et validation du devis pour étude de marché

Projet présenté par M. FANCHON.

Projet d'épicerie locale qui s'approvisionnerait chez les producteurs locaux : repas sur place et / ou à emporter, dépôt de pain. Lieu convivial qui comporterait un bar, un tabac, un relais colis..

« Comptoir de campagne » aurait besoin d'un local d'environ 140 à 160 m², qui serait aménagé par eux.

Pour cela, soit la commune dispose d'un tel local, soit en construit un, soit pose des modules.

Une étude de marché de 4.200 € TTC est proposée par le Comptoir des Campagnes.

Le bâtiment appartiendrait à la commune, le comptoir des campagnes verserait un loyer entre 300 et 500 € par mois à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour effectuer une étude de marché.

Point d'info : Actualités du CCAS

Par Mme DIGAUD.

- Distribution chez les personnes de + de 70 ans, d'un courrier pour la vaccination. Il n'y a pas eu de retour.
- 28.11.2021 à midi : repas pour les personnes de + de 65 ans des 4 communes.
- Arbre de Noël le 17.12.2021 à 18 heures à Commelle pour les enfants de 3 à 11 ans.

Point d'info : Déploiement téléphonique par IPCOM

Par M. OGIER. L'installation est prévue le 19 mai.

Organisation de la cérémonie du 8 mai

Vu la situation sanitaire, une petite cérémonie aura lieu sur chaque commune (Comité restreint à 6 personnes).

Nantoin : 9 h

Semons : 11 h

Commelle : 11 h

Arzay : 11 h

M. TOURNIER-FILLON commandera les 4 gerbes.

Organisation des élections Départementales et Régionales

Les 20 et 27 juin 2021

Prévoir de donner les disponibilités de chaque élu.

1 salle, 2 élections, 2 urnes. Le décret pour l'organisation de ces élections doit paraître prochainement.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h, voire peut-être 20 h.

Vaccin ou test PCR seront nécessaires pour pouvoir tenir le bureau de vote (vaccin au plus tard le 08/05).

Les panneaux d'affichage seront posés dès le 10.05.2021.

Infos diverses : Mise en place nouveaux défibrillateurs dans certaines salles des fêtes

Les EPR de type 3 ou 4 (Semons, Nantoin et Commelle) doivent posséder un défibrillateur. Nantoin est ok.

2 défibrillateurs ont été achetés pour les Salles des Fêtes de Commelle et Nantoin.

Des séances de formations ont été prises. Une personne / association pourrait être présente (30 personnes). A voir après le 15.05.

Questions diverses

- Cinéma en plein air le 15 juillet. Qui s'occupe de la buvette et de la restauration ? Lieu : vers étang Murinay ?
- M. BOUVIER demande de mettre à l'ordre du jour la circulation dans les bois. MM. MALJOURNAL et TOURNIER-FILLON s'en chargent.
- M. PILLOIX donne connaissance d'un devis de 3.213 € pour le nettoyage de la façade de l'église de Commelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Prochaine réunion le 01.06.2021 à 20 h.